



Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Province de Québec

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2021

Avis est par la présente donné que le rôle de perception des taxes foncières pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2021 a été complété conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et est déposé à mon bureau de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, sur rendez-vous, et ce, en raison des mesures mises en place par la santé publique pendant la période de pandémie. Il est présentement en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les montants mentionnés en quatre versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

- Premier versement : payable le, ou avant le 30^e jour suivant l'expédition du compte**
- Deuxième versement : 28 avril 2021**
- Troisième versement : 23 juin 2021**
- Quatrième versement : 22 septembre 2021**

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité le, ou avant le 30^e jour suivant l'expédition du compte. Les paiements peuvent être faits de la façon suivante :

- Par courrier avec un chèque ou mandat poste;
- En ligne par l'entremise de la plupart des institutions financières;
- À l'hôtel de ville, situé au 106, rue Saint-Viateur : par paiement Interac, par chèque ou en argent comptant (sous réserves de la fermeture des bureaux municipaux et des arrêtés ministériels en vigueur).

Prenez en outre avis que l'envoi des comptes de taxes aura lieu dans les délais impartis par la Loi.

Si vous êtes un nouveau propriétaire

Il est possible, si vous êtes un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. **Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la Ville, à défaut de quoi vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies pour versements.** Veuillez noter que la Ville de Rigaud n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a un changement de propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec le Service des finances au 450-451-0869, poste 222.

DONNÉ à Rigaud, ce 22 janvier 2021.


Johanne Plante
Trésorière

☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

☐ Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

☐ Caserne de
pompiers
7, rue Jean-A-
Desjardins

☐ Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227